RANDONNEES SANS DANGER

AVANT DE PARTIR

Les itinéraires indiqués sont réputés sûrs en conditions normales mais ne sont pas surveillés. Par conséquent, avant de partir en randonnée, nous vous conseillons de :

- bien choisir auparavant votre itinéraire à l'aide de cartes topographiques
- choisir les itinéraires en fonction de vos capacités techniques et physiques et du matériel disponible
- contacter des guides alpins et des animateurs-nature
- consulter les conditions météo à travers les bulletins et les applications gratuites
- ne pas partir tout seul en randonnée ou informer une personne de confiance de l'itinéraire que vous souhaitez suivre

N'oubliez pas non plus que :

- les temps de parcours indiqués sont des moyennes et sont uniquement indicatifs: ils peuvent varier considérablement en fonction des conditions météorologiques et de vos propres capacités
- la variabilité des conditions météorologiques peut faire sensiblement baisser le niveau de sécurité : en cas de danger évident, il est fortement déconseillé de partir en randonnée.

PENDANT LA RANDONNEE

- portez toujours des vêtements et des chaussures de montagne
- emportez toujours de l'eau, de la crème solaire, un chapeau, des lunettes de soleil, un sac poubelle, un récipient pour les mégots de cigarette
- suivez toujours les itinéraires indiqués pour ne pas déranger la flore et la faune, pour ne pas perdre l'orientation et pour éviter tout risque d'accident
- restez à distance et n'essayez pas de caresser ou d'approcher les chiens de berger qui surveillent et protègent les troupeaux
- ne dérangez pas la faune sauvage et ne cueillez aucune fleur ou plante
- gardez toujours votre chien en laisse
- ne jetez pas vos déchets dans la nature : emportez-les avec vous en ramassant éventuellement les déchets abandonnés par d'autres
- respectez les propriétés privées et les zones délimitées

Nous déclinons toute responsabilité pour les accidents éventuellement survenus en parcourant les itinéraires.

Les randonnées transitent sur les sentiers à leurs risques et périls.

EN CAS D'URGENCE, APPELER LE 112

en indiquant calmement et de façon précise :

- votre identité
- ce qui s'est passé
- le lieu de l'accident
- quand l'accident est-il survenu
- combien de personnes sont impliquées et la présence de secouristes éventuels
- des précisions sur la morphologie du lieu et les conditions météo (utiles pour l'Heli Secours)





